

COMMUNE DE SAINT-PONT

COMPTE RENDU RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 novembre 2011

❖ **Contrat communal d'aménagement de bourg :**

Un chiffrage plus détaillé et plus précis des travaux projetés du Cognet jusqu'aux Morelles (enfouissement des réseaux, création d'un cheminement, amélioration de la sécurité routière, canalisation des eaux pluviales) est en attente, avant de valider les actions retenues. Un dossier de demande de contrat communal d'aménagement de bourg pourrait ensuite être déposé au Conseil général de l'Allier, avant le 25 janvier 2012.

❖ **Barreau autoroutier A 719 Gannat – Vichy :**

Un courrier de la société A.P.R.R. informe que le projet de réalisation de l'autoroute A 719 est rentré dans sa phase opérationnelle, suite à la déclaration d'utilité publique du 16 août 2011.

Par ailleurs, les niveaux acoustiques règlementaires de jour et de nuit seront respectés, le projet ayant été légèrement abaissé. Également, les nombreuses demandes du Conseil municipal concernant le rétablissement du chemin du Courtieux (V.C. n° 33) ont été prises en compte puisque le chemin sera rétabli en réalisant un ouvrage en passage supérieur.

❖ **Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Allier (S.D.E. 03) :**

- Modifications statutaires :

Le Conseil municipal adopte la modification des statuts du S.D.E. 03 approuvée par son Comité syndical du 16 juin 2011 et autorise l'adhésion d'une part de deux Communautés de communes (Bocage Bourbonnais et Pays Saint-Pourcinois) et d'autre part des villes de Montluçon, Moulins et Vichy.

- Options de compétences supplémentaires transférées au S.D.E. 03 :

Le Conseil municipal opte pour les compétences optionnelles supplémentaires suivantes : réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

- Achat d'électricité pour l'éclairage public :

Le Conseil municipal approuve le transfert du contrat d'achat pour l'éclairage public au S.D.E. 03.

❖ **Communautés de communes du Bassin de Gannat : modification statutaire :**

Le Conseil municipal décide de confirmer l'adoption de la modification statutaire de l'article 5.3 (compétences facultatives) qui rajoute la compétences suivante : « *Mise en place et/ou coordination d'un service de transport à la demande afin de favoriser la mobilité des habitants et l'accessibilité du territoire communautaire, en partenariat avec d'autres collectivités* ».

❖ **École de Saint-Pont :**

A la demande des élèves de la classe de Saint-Pont, des bancs seront installés sous le préau.

❖ **Fonds départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement sur les mutations à des titres onéreux :**

Pour l'année 2011, la commune se verra attribuer la somme de 8 074,71 € par le Conseil général de l'Allier.

❖ **Entretien de la petite cloche :**

Les points de frappe de la petite cloche étant usés, le Conseil municipal décide de faire réaliser un quart de tour à la petite cloche de l'église, par la société HEUR'TECH, pour un coût de 1 584,00 € H.T. soit 1 894,46 € T.T.C.

❖ **Régime indemnitaire des employés communaux titulaires :**

Le Conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires des filières administrative et technique, à compter du 1^{er} janvier 2012

❖ **Questions diverses :**

1/ Recensement de la population 2012 :

La commune de Saint-Pont est concernée par le recensement de la population, du 19 janvier 2012 au 18 février 2012. Afin d'assurer cette mission, un coordonnateur communal a été désigné (Mme Myriam BLANCHETÊTE) ainsi qu'un agent recenseur (Mme Patricia CHOMET).

2/ Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités de la Communauté de communes du Bassin de Gannat, pour l'année 2010.

3/ Conseil général de l'Allier : don d'ordinateurs :

Suite à sa demande, la commune pourra recevoir quatre ordinateurs réformés du collège de Cérilly. Avec l'accord de l'enseignante, ils pourraient être installés dans la classe.

4/ L'association « Jeunesse Loisirs » devient « Saint-Pont Loisirs et Découverte » avec pour but de « rassembler les membres et leur famille en leur proposant des activités de loisirs, éducatives, sportives et culturelles ». Par ailleurs, le bureau a décidé de se désengager de l'organisation de la fête du 14 juillet.

5/ Les secouristes du Val d'Allier (dont fait partie André BONNELYE) se sont regroupés sous la bannière de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, en créant l'Association du Val d'Allier, dont le siège est à Magnet.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.